

E.S.C.A.L.
Ensemble Socio Culturel
Associatif Local
7 ter, Rue des Cévennes
B.P.47
30320 MARGUERITTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code du commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article R. 612-5 du Code du commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Dans le cadre de son activité, votre Association a comptabilisé sur l'exercice 2020 les subventions suivantes, en provenance des différents financeurs :

▪ Conseil Départemental du Gard	117 318 €
▪ Commune de Marguerittes	234 107 €
▪ Caisse d'Allocation Familiales du Gard	251 616 €
▪ Direction Départementale de la Cohésion Sociale	13 007€

Les contributions volontaires de la Commune de Marguerittes à votre Association ont été évaluées pour l'exercice 2020 à un montant global de 214099 Euros.

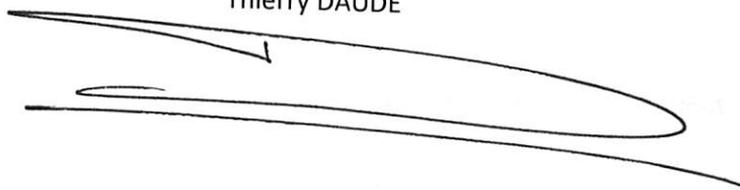
Les Administrateurs concernés par ces conventions sont les représentants des financeurs au sein de votre Conseil d'administrations sont pour :

- Conseil Départemental du Gard :
 - Jusqu'au 27 novembre : *Monsieur Denis BOUAD*
 - à compter du 27 novembre : *Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT*
- Commune de Marguerittes :
 - Jusqu'au 16 juillet : *Mesdames Jacqueline BATTE, Marie-France BIGUET et Catherine GOMEZ, Messieurs William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR et René NICOLAS ;*
 - du 17 juillet au 24 septembre 2020 : *Mesdames Laïla ACHKAR, Frédérique CONDET, Sophie GOMES et Messieurs Denis CANTIER, Frédéric COURRENT et Rémi NICOLAS ;*
 - A compter du 25 septembre 2020 : *Mesdames Laïla ACHKAR, Frédérique CONDET, Sophie GOMES et Messieurs Denis BRUYERE, Denis CANTIER, Frédéric COURRENT et Rémi NICOLAS ;*
- Caisse d'Allocations Familiales du Gard : *Monsieur Gilles BARGOIN*
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale : *Madame Véronique SIMONIN*

Nîmes, le 2 juin 2021
Pour le Commissaire aux Comptes

SARL DJP AUDIT

Thierry DAUDE



Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la CRCC de Nîmes

Au capital de 2.600 € - Mèl : t.daude@cabinet-pons.fr

Téléphone : 04 66 38 89 00 - Fax : 04 66 38 89 09

RCS NIMES 493 272 967 - SIRET 493 272 967 00016 - Code NAF 6920Z

 commissaire
aux comptes